

Le vingt huit juillet deux mille onze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le vingt deux juillet deux mille onze s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres à l'exception de Yvonne CONQ pouvoir à Jean-Claude TALARMAN, Jean LAOT, GUILLOU Félix (arrivée en séance après le vote de la question 1.4.11

M. André YVINEC a été nommé secrétaire de séance.

0.4.11 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2011

Le compte rendu de la réunion du 19 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

1.4.11 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Discussion

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement en date du 26 mai 2011, le tribunal administratif de Rennes a, sur les requêtes de Monsieur Trébaol et de Madame Fichou, annulé la délibération du conseil municipal de PLOUGUIN en date du 21 février 2008, approuvant le Plan Local d'Urbanisme, « *en tant que ladite délibération classe en zone UL les parcelles cadastrées section I n°1185 à 1996, 1241 et 1244 et section ZB n°21.* »

Après analyse de cette requête et des conséquences de l'annulation partielle, il est envisagé de relever appel du jugement précité.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

AUTORISE le Maire à relever appel du jugement prononcé le 26 mai 2011, à défendre la commune dans cette affaire, et désigne Maître Vincent Lahalle de la SCP Druais – Lahalle & Associés, de Rennes, en tant qu'avocat de la commune, chargé de faire le nécessaire.

2.4.11 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (S.D.C.I.) élaboré dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 par les services de la préfecture du FINISTERE.

Ce schéma a pour buts :

- achever la carte intercommunale
- rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre actuels
- supprimer les syndicats devenus obsolètes
- réduire le nombre de structures et transférer vers les EPCI, les compétences exercées par les syndicats et syndicats mixtes

Le projet préfectoral de S.D.C.I. pour lequel l'avis des communes et communautés du Finistère est sollicité impacte PLOUGUIN sur deux points :

- 1) son appartenance au syndicat d'électrification de PLOUDALMEZEAU et la dissolution des syndicats locaux d'électrification
- 2) sa gestion directe des services d'adduction d'eau potable et d'assainissement et le développement de la coopération intercommunale dans le domaine de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour le premier point la dissolution des syndicats locaux d'électrification est imposée par la loi. Le transfert au Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère est en cours.

Concernant le deuxième point la commune a fait et développe des efforts considérables pour assurer une eau de qualité à toute la population. Elle investit de la même manière dans l'assainissement collectif avec la remise aux normes et extension de sa station d'épuration. En accord avec les autres communes de la Communauté de Communes du Pays des Abers , elle a confié à cette dernière la responsabilité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui exige un petit nombre de salariés très spécialisés.

Grâce aux aides obtenues et à une bonne appréciation des besoins et des évolutions futures, grâce aussi au fait que ces services sont assurés en régie par le personnel municipal, le service de l'eau potable et de l'assainissement collectif est rendu et continuera à l'être à Plouguin à un coût parmi les plus modestes du Finistère.

Ces deux services sont inévitablement des services de proximité, notamment pour l'assainissement collectif qui ne peut concerner qu'une seule population agglomérée.

L'expérience démonte que, pour des services de proximités, plus l'échelle de décision est éloignée, moins le service est réactif et efficace, plus les dépenses indirectes sont élevées et plus ils attirent les convoitises des sociétés privées pour se substituer aux

gestions en régie. La conséquence en est inévitablement un dérapage des coûts supportés par les bénéficiaires et une perte d'autonomie locale dans la gestion du service, sans que celui-ci soit amélioré.

Si la recherche d'une meilleure coordination par le Département des investissements dans le domaine de la distribution d'eau potable et dans l'assainissement collectif est souhaitable, autant la gestion en régie communale, lorsque la population est suffisante et que les interconnexions restent limitées aux communes voisines, est la meilleure réponse aux besoins de nos concitoyens, le cas échéant avec l'appui technique de services du Conseil général ou de bureaux spécialisés.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	1

FAVORABLE concernant la dissolution du syndicat d'électrification du canton de Ploudalmézeau

DEFAVORABLE à un transfert imposé des compétences Eau et Assainissement

FAVORABLE à une réelle concertation avec tous les acteurs locaux pour l'instauration du schéma départemental de coopération intercommunale

3.4.11 TRAIT D'UNION - AVENANT 1 et 2 - MARCHE DE TRAVAUX

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente les avenants 1 et 2 au marché de travaux du Trait d'Union retenus par la commission d'appels d'offres du 19 juillet 2011. Ces avenants ont été exposés à la commission AXE I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 19 juillet.

L'avenant n°1 porte sur la tranche ferme de travaux est de 20 447,36 € H.T. soit 24 455,04 € T.T.C. (3,3 % d'augmentation) et augmente le délai global du marché.

L'avenant n°2 porte sur la tranche conditionnelle (pôle d'échange multimodal) est de 8 023,55 € H.T. soit 9 596,17 € T.T.C. (5,7 % d'augmentation) et augmente le délai global du marché.

La commission d'appels d'offres a validé ces deux avenants.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ENTERINE le choix de la commission d'appels d'offres pour les avenants 1 et 2 du programme Trait d'Union
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ces avenants

4.4.11 TRAIT D'UNION – AVENANT 3 – MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente l'avenant 3 au marché de maîtrise d'oeuvre du Trait d'Union retenu par la commission d'appels d'offres du 19 juillet 2011. Cet avenant a été exposé à la commission AXE I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 19 juillet.

L'avenant n°3 de la mission de maîtrise d'oeuvre porte sur la réalisation du Pôle d'échange multimodal (PEM) et sur les reprises des modifications du projet initial.

Le coût de réalisation est fixé à 766 929,76 € H.T soit 917 248,00 € T.T.C. Le montant de la prestation de maîtrise d'oeuvre est fixé à 11 600 € H.T. soit 13 873,60 € T.T.C. (6 099,60 € T.T.C. Pour l'Atelier de l'île et 7 774,00 € T.T.C. Pour la Sogreah).

Le nouveau montant du marché de Maîtrise d'oeuvre est fixé à 74 424 € H.T. soit 94 991,01 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ENTERINE le choix de la commission d'appels d'offres concernant l'avenant 3 de la maîtrise d'oeuvre du programme Trait d'Union
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cet avenant

5.4.11 MAIRIE – AVENANT 1 – MARCHES DE TRAVAUX

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente les avenants 1 des marchés de travaux de la Mairie retenus par la commission d'appels d'offres du 19 juillet 2011. Ces avenants ont été exposés à la commission AXE I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 19 juillet.

Lot	Objet	Entreprise	Montant initial (H.T.)	Avenant (H.T.)	Total (H.T.)
1	Démolition	KERVAN SALUDEN	8 480,00	0,00	8 480,00

2	Gros oeuvre V.R.D.	LARVOR	72 784,00	12 642,00	85 426,00
3	Couverture	LANDURE	11 662,71	0,00	11 662,71
4	Menuiserie charpente	BPS	39 850,00	243,00	40 093,00
5	Cloisons plafonds	LE ROUX	70 305,40	4 782,07	75 087,47
6	Carrelage faïences	GORDET	22 719,09	3 005,77	25 724,86
7	Peinture	DECORS ET TECHNIQUES	12 358,35	-782,80	11 575,55
8	Chauffage plomberie	EDSI	18 546,70	990,35	19 537,05
9	Electricité	LE BOHEC	19 820,15	5 687,57	25 507,72
			276 526,40	26 567,96	303 094,36

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ENTERINE le choix de la commission d'appels d'offres concernant l'avenant 1 des lots 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 des travaux de la mairie
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ces avenants

6.4.11 CONTRATS D'ASSURANCE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente la consultation organisée en procédure adaptée portant sur les contrats d'assurances de la commune. Cette démarche a été exposée à la commission AXE I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 19 juillet.

La préconisation d'attribution des lots et la suivante :

1er marché : assurances multirisques et automobile

Lot	Nom des marchés	Concurrent	Formule	Montant prime TTC
1	Multirisques	SMACL	Base	7 582,00 €
2	Automobile	GROUPAMA	Base	1 709,00 €

2ème marché : risques statutaires

Lot	Nom des marchés	Concurrent	Formule	Montant prime TTC
unique	Risques statutaires	GROUPAMA	Base	18 263,00 €

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ADOpte les conclusions du cabinet Consultassur
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ces nouveaux contrats d'assurances.**

7.4.11 CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le résultat de la consultation pour la fourniture de repas au restaurant scolaire et la proposition retenue par la commission d'appels d'offres (C.A.O.) du 19 juillet 2011. Cet avenant a été exposé à la commission AXE I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 19 juillet.

La proposition retenue par la C.A.O. est celle de la société Océane de restauration pour la fourniture de repas au prix de 2,024 € H.T soit 2,135 € T.T.C. (repas sans allergènes 5,500 € H.T soit 5,803 € T.T.C.)

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

**ENTERINE le choix de la commission d'appels d'offres concernant l'attribution à la société Océane de restauration de la fourniture de repas au restaurant scolaire municipal pour un an renouvelable une fois.
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ce marché.**

8.4.11 TARIFS 2011/2011 – RESTAURANT SCOLAIRE

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente la grille tarifaire retenue par la majorité lors de la commission AXE III « Bien vivre Ensemble à Plouguin » du 19 juillet 2011.

Il est proposé de créer de nouveaux tarifs pour les enfants scolarisés à Plouguin et résidents dans une autre commune à partir de la rentrée scolaire de septembre 2011.

Tarifs année scolaire 2011/2012 :

Enfant :

	Enfant de la commune	Enfant extérieur
1er et 2ème enfant	3,25	3,55
3ème enfant et plus	2,7	2,7

Adulte : 3,55 €

Ces tarifs sont arrêtés avec le fonctionnement à un service. Compte tenu de l'évolution du nombre de rationnaires la mise en place éventuelle d'un deuxième service pourrait être étudié au courant de l'année scolaire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte ces tarifs applicables à l'année scolaire 2011/2012

9.4.11 INSTALLATION CLASSEE – EARL AN TRISKELL – MESNAVALAN PLOUGUIN

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la demande formulée par l'EARL An Triskell en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à une extension de 770 animaux équivalents de son élevage porcin implanté au lieudit Pen Ar vey en Plouguin dans le cadre du dispositif dérogatoire de la restructuration externe ; après projet, l'effectif comprendrait 308 porcs reproducteurs (truiés et verrats), 1 420 porcelets en post-sevrage et 1 956 porcs charcutiers et cochettes non saillies, soit 3 164 animaux équivalents.

Cette demande a reçu un avis favorable, à la majorité, de la commission AXE II « Penser globalement Agir localement » du 26 juillet 2011.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	3

AVIS FAVORABLE à cette demande de l'EARL An Triskell

10.4.11 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m ²)	Acquéreur
06 2011	DA SILVA	3 rue Jean-Marie LE BEC	YB 103	959	ROUSSEAUX / FOURNIER
07 2011	BOTHOREL	2 rue Louis BERTHOU	YB 107	897	MONICHON / JULLIEN
08 2011	SEVE	6 rue Sainte GWENN	ZR 52	690	ORIGENE
09 2011	Cst LAOT	5 route du LEZ	I 1232	415	OLLIVIER / EIGLE
10 2011	Cst LAOT	LEZ BIHAN	I 1235	830	PAILLER
11 2011	BERVAS	2 Impasse de l'Aber Wrac'h	ZB 389	845	TANGUY / HAMON

11.4.11 QUESTIONS DIVERSES

- Toiture salle omnisports